



PROCÉDURES LOCALES

Championnat Régional Hauts de France 2022 Catégorie Générale Classe MultiClasse Du 26/05 au 29/05 et 04/06 au 06/06/2022 Cambrai

Édition du 09/05/2022

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2022

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales.



TABLE DES MATIERES

1.	DESCRIPTION DE LA COMPÉTITION	3
2.	GÉNÉRALITÉS	4
3.	PROCÉDURES AU SOL	6
4.	PROCÉDURES EN VOL	8
5.	DÉROULEMENT DES ÉPREUVES	9
6.	Annexes	10

Avec le soutien d'Engie Green



1. **Description de la compétition**

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat Régional Hauts de France 2022
- Lieu : Cambrai (LFYG)
- Association organisatrice : Cambrai Planeurs Aéroclub
- Altitude de référence de l'aérodrome : 95 mètres
- Cette compétition est sélective : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Période d'inscription : ouverture le 03/04/2022
- Date limite d'inscription : 01/05/2022
- Premier briefing : 26/05 à 9:30
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : le 26/05 et le 06/06
- Remise des prix : 06/06/2022 à 19:00

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

- Directeur de la compétition : Arthur Rault
- Représentant régional : Georges Chevalet
- Choix des épreuves : Arthur Rault
- Scoring : Olivier DeQuidt
- Secrétariat : Olivier DeQuidt
- Président du Comité d'Organisation : Arthur Rault
- Sécurité des vols : Arthur Rault
- Météorologue : Jean-Pierre Mac Veigh
- Remorquage : Bernard Wion / Arthur Rault
- Webmaster : Olivier DeQuidt

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 06 52 64 55 81
- E-mail : rault181512@gmail.com
- Site web : <http://planeur-cambrai.org/>
- Adresse postale : Aérodrome de Cambrai - Niergnies, 59400 Niergnies

2. **Généralités**

2.1. **Montant des droits d'inscription et remorqués**

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à 100 €
Ils couvrent toutes les opérations aériennes exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 30 €.
Le treuil ne sera pas disponible pour les départs du championnat, seulement une fois tous les planeurs compétiteurs décollés.

2.2. **Classes et types de planeurs admis**

Classe multiclasse, se référer au document NP 4.1D pour plus de détails sur les handicaps

Nombre maximal de planeur admis sur la plate-forme : 30

2.3. **Logiciel d'analyse et de scoring utilisé**

Le logiciel SeeYou (version 10 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2022 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. **Enregistreurs de vol**

Tous les enregistreurs de vol de type IGC sont admis pour la compétition.

Les FLAMRS ainsi que les enregistreurs de vol qui fonctionnent avec SeeYou et XC Soar sont acceptés.

Les planeurs motorisés doivent obligatoirement avoir un enregistreur homologué IGC de type ENL.

L'organisation demandera une semaine avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. **Équipements supplémentaires requis**

Carte de vol VFR des espaces aériens environnants, cartes VAC des aérodromes voisins

2.6. **Site Internet**

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est :

https://www.soaringspot.com/en_gb/championnat-regional-des-hauts-de-france-cambrai-niergnies-2022/downloads

Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot

- Points de départ utilisables : CAMBRAI AERO, BONAIVIS INTERSEC
- Points d'arrivée utilisables : CAMBRAI AERO, BONAIVIS INTERSEC

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

- Le fichier espace aérien de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot
- Liste des zones interdites : classe A, B, C, D
- Liste des zones autorisées : classe E et G
- Liste des zones pouvant changer de statut : CTR Albert parfois désactivée dimanche
- Un récapitulatif des zones concernées et NOTAMs sera fait au briefing

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé sur la façade de la salle polyvalente

2.10. Messagerie

Les communications se feront principalement par email et whatsapp

3. **Procédures au sol**

3.1. Présentation de l'aérodrome

L'aérodrome est muni de deux pistes parallèles orientées 08/26, l'une est revêtue et l'autre est en herbe.

La ville de Cambrai est située au nord de l'aérodrome, directement au sud de la piste en herbe on trouve un golf ainsi qu'un parc de panneaux solaires.

Se référer à la carte VAC du terrain qui est mise en annexe 6.2 pour bien se familiariser, le circuit d'encadrement pour la piste en herbe se fait au sud du terrain.

Important : la fréquence de l'aérodrome passe à 122.930 par NOTAM à partir du 19 mai 2022, il est donc impératif d'avoir un planeur équipé d'une radio 8.33k pour le championnat. Attention la carte VAC ne reflète pas encore ce changement de fréquence, elle indique toujours l'ancienne qui était 122.925

L'aérodrome possède une ancienne piste bétonnée située à l'ouest de l'aérodrome orientée 15/33, cette piste est depuis très longtemps fermée et inutilisable, même pour se vacher. Elle est facilement reconnaissable car coupée en deux par une grande motte de terre (voir annexe 6.3).

3.2. Consignes de mise en piste

Tout véhicule circulant sur la zone de manœuvre de l'aérodrome doit être muni d'un gyrophare orange visible d'un aéronef en vol.

Pour circuler de l'emplacement parking des planeurs à la piste en herbe il faudra couper les axes de la piste en dur via le taxiway D qui deviendra C une fois la piste en dur traversée. Il est impératif de bien s'arrêter avant de traverser les axes et de s'assurer visuellement à droite et à gauche qu'il n'y ait aucun aéronef en courte finale. Suite à un incident grave l'année dernière s'il y a le moindre doute quand à sa proximité n'hésitez pas à le laisser atterrir avant de traverser. Il est recommandé d'être muni d'une radio portable dans le véhicule de piste, si vous avez seulement une radio main en 25k il est possible d'écouter la fréquence aérodrome sur 122.925kHz mais il est interdit de transmettre. Seule une radio 8.33 est autorisée pour la transmission.

Une fois sur la piste en herbe la circulation des véhicules de piste et planeurs tractés au sol se fait sur la partie nord de la piste, les décollages se faisant sur la partie sud de la piste en herbe qui est dans un état un peu plus lisse.

Les véhicules des concurrents servant à la mise en piste et à la récupération des planeurs doivent être déclarés en fournissant leur immatriculation à l'organisation.

La vitesse des véhicules circulant sur l'aérodrome est limitée à 30 km/h.

Hors mise en piste et récupération des planeurs, la circulation se fait obligatoirement sur les chemins de contournement des pistes. Le club de Cambrai mettra à disposition un kangoo et un kubota pour tirer les planeurs en piste.

3.3. Grille de décollage

Tous les planeurs doivent être placés sur la grille au moins 15 minutes avant le premier décollage.

Le placement sur la grille est libre, cependant les biplaces devront être placés en arrière. Les biplaces devraient être amenés sur la grille en premier pour éviter de devoir manœuvrer derrière les monoplaces.

Seuls les planeurs sur la grille au début des lancers influenceront sur les heures d'ouverture de la porte de départ.

La piste en dur sera disponible pour un décollage de biplace, sur demande du pilote. Dans ce cas un briefing particulier devra être réalisé pour minimiser l'immobilisation de la piste en dur du à son utilisation fréquente par les avions.

3.4. PC vache, informations à communiquer en cas de vache, remise des enregistreurs au retour de vache

Le PC Vache se situe au club house

N° de téléphone : *Arthur 06 52 64 55 81 ou Vincent 06 85 39 17 23*

Whatsapp PC Vache : 06 52 64 55 81

En cas de vache, le pilote peut :

- contacter le PC Vache par téléphone et donner les informations nécessaires au dépannage.
- contacter le PC Vache par SMS ou Whatsapp avec le formatage suivant : [PILOTE] [N° de Concours][nb de points tournées][Latitude][Longitude]

Dans tous les cas, les équipiers doivent, avant de partir en dépannage, informer le PC Vache et vérifier que les coordonnées de la vache ont été bien transmises.

Le fichier IGC sera remis dès que possible au retour de dépannage et, en dernier délai, avant 9h le lendemain matin.

3.5. Dépouillement des enregistreurs

Les données de l'enregistreur principal doivent être remises à l'organisation dans un délai de 45 min après l'atterrissage, sous la forme :

- soit avec un envoi par email: *rault181512@gmail.com*
- soit du fichier IGC issu de l'enregistreur principal, sur un support de stockage de type clé USB ou carte mémoire (SD Card).

L'organisation refusera de réceptionner un enregistreur de vol et d'effectuer toute manipulation dessus.

ATTENTION : Le nom du fichier de vol IGC ne doit pas être modifié.

3.6. Possibilités de dépannage air

Les dépannages air sont autorisés et assurés par le CPA à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4. **Procédures en vol**

4.1. **Fréquences radio**

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 122.650MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 122.930 MHz
- Fréquence détresse : 121,500 MHz

Les fréquences utilisables entre pilotes après avoir passé la ligne de départ sont les suivantes : 122,500 MHz, 122,650 MHz

Un essai radio doit être réalisés avant le 1^{er} décollage. Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote planeur, ni au décollage ni au largage.

4.2. **Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome**

Les circuits de remorquage seront décrits lors du briefing général de la compétition.

Aucune annonce radio n'est effectuée par le concurrent au largage.

L'altitude de largage est fixée à 500m QFE (600m QNH), sauf consigne différente précisée au briefing ou en piste. En cas d'impossibilité de largage, le pilote du planeur doit informer le pilote remorqueur par radio (immatriculation de l'avion) ou, en l'absence de contact, battre des ailes avec une grande amplitude.

4.3. **Procédure en cas d'atterrissage pendant les remorquages**

Atterrissage et dégagement sur la partie nord de la piste, le planeur pourra redécoller une fois le dernier planeur lancé.

4.4. **Information d'arrivée**

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de l'aérodrome de Cambrai (122.930 MHz) lorsqu'il est à 10 km de l'arrivée, en utilisant la phrase suivante : « [n° de concours] km 10»
L'organisateur collationne le numéro de concours.

Puis le pilote annonce :
« [n° de concours] 1 minute directe»

4.5. **Procédure d'atterrissage en direct**

Le directeur de compétition est habilité à sanctionner tout comportement dangereux (arrivée en effet de sol, etc).

Une fois posé, le planeur est dégagé de la piste le plus rapidement possible.

5. **Déroulement des épreuves**

5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien

L'aérodrome n'est pas contrôlé, cependant le contact radio est obligatoire dans le circuit

5.2. Zone des épreuves

Voir recueil des points de virage et des terrains.

5.3. Paramètres des porte de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale : 400 metres QNH (300m AGL), sauf changement durant le briefing journalier.

5.4. Ouverture de porte de départ

L'organisation annonce le dernier décollage de chaque classe comme suit :
« la ligne sera ouverte dans 20 min, à h heures m minutes. »

L'organisation annonce 10 minutes avant l'ouverture de la porte :
« la porte sera ouverte dans 10 min, à h heures m minutes. »

L'organisation annonce 5 minutes avant l'ouverture de la porte :
« la porte sera ouverte dans 5 min, à h heures m minutes. »

L'organisation annonce à l'ouverture de la porte :
« la porte est maintenant ouverte. »

Si l'ouverture de la ligne est retardée par le Directeur de Compétition :
« la porte est retardée de [m] minutes. »

Si l'épreuve est annulée :
« l'épreuve est annulée. »

5.5. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type temps.

6.0 Annexes

6.1 Présentation du CPA et alentours



6.2 Carte VAC

ATTERRISSAGE A VUE

Visual landing

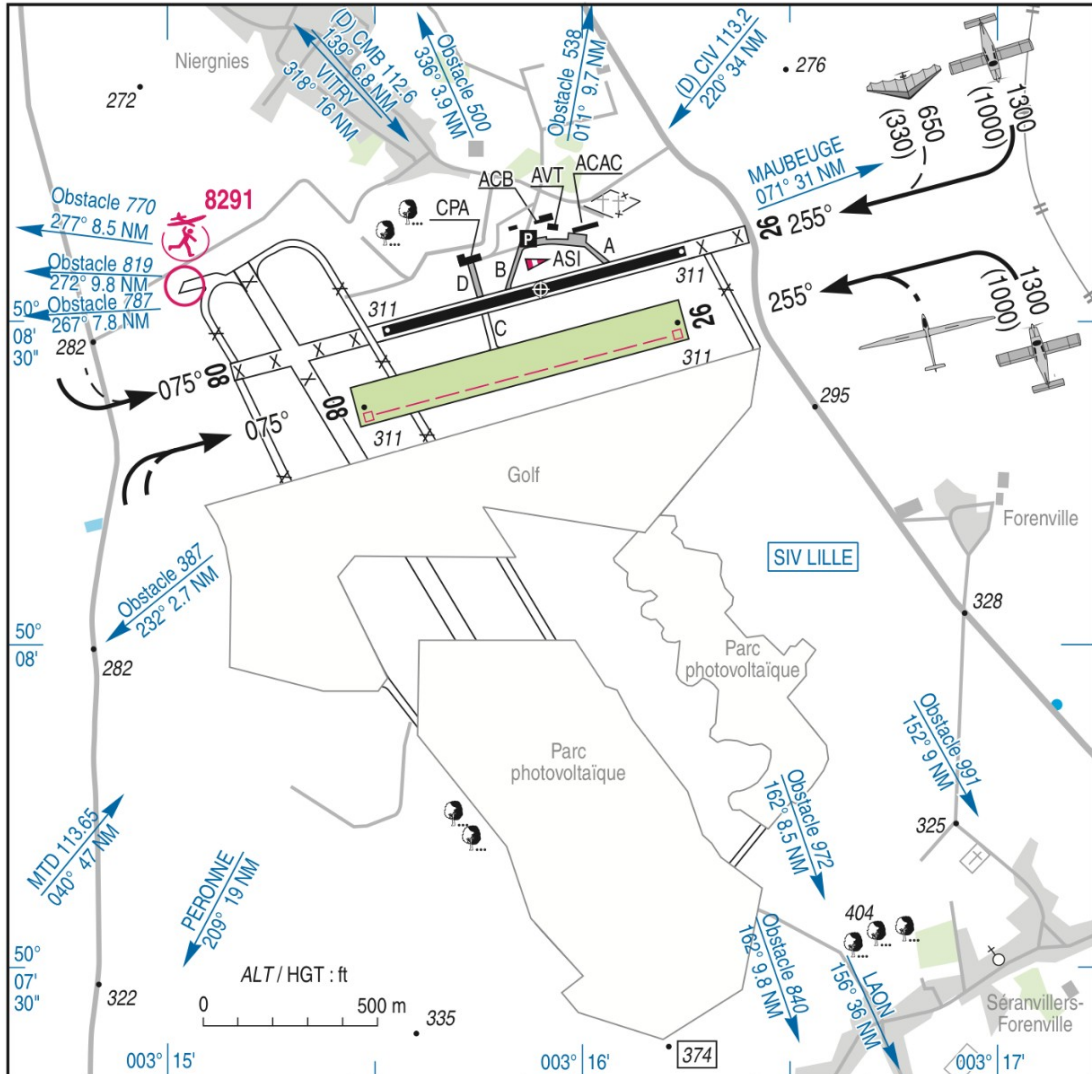
Ouvert à la CAP
Public air traffic
23 MAY 19

CAMBRAI NIERGNIES

AD 2 LFYG ATT 01

	ALT AD : 312 (12 hPa)	LFYG
	LAT : 50 08 29 N	Non WGS 84
	LONG : 003 15 49 E	VAR : 0° (15)

APP : NIL
TWR : NIL
A/A : 122.925



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
08 26	075 255	870 x 18	Revêtue Paved	5,7 t	870 870	870 870	870 870
08 R 26 L	075 255	1020 x 100	Non revêtue Unpaved	-	1020 1020	1020 1020	1020 1020

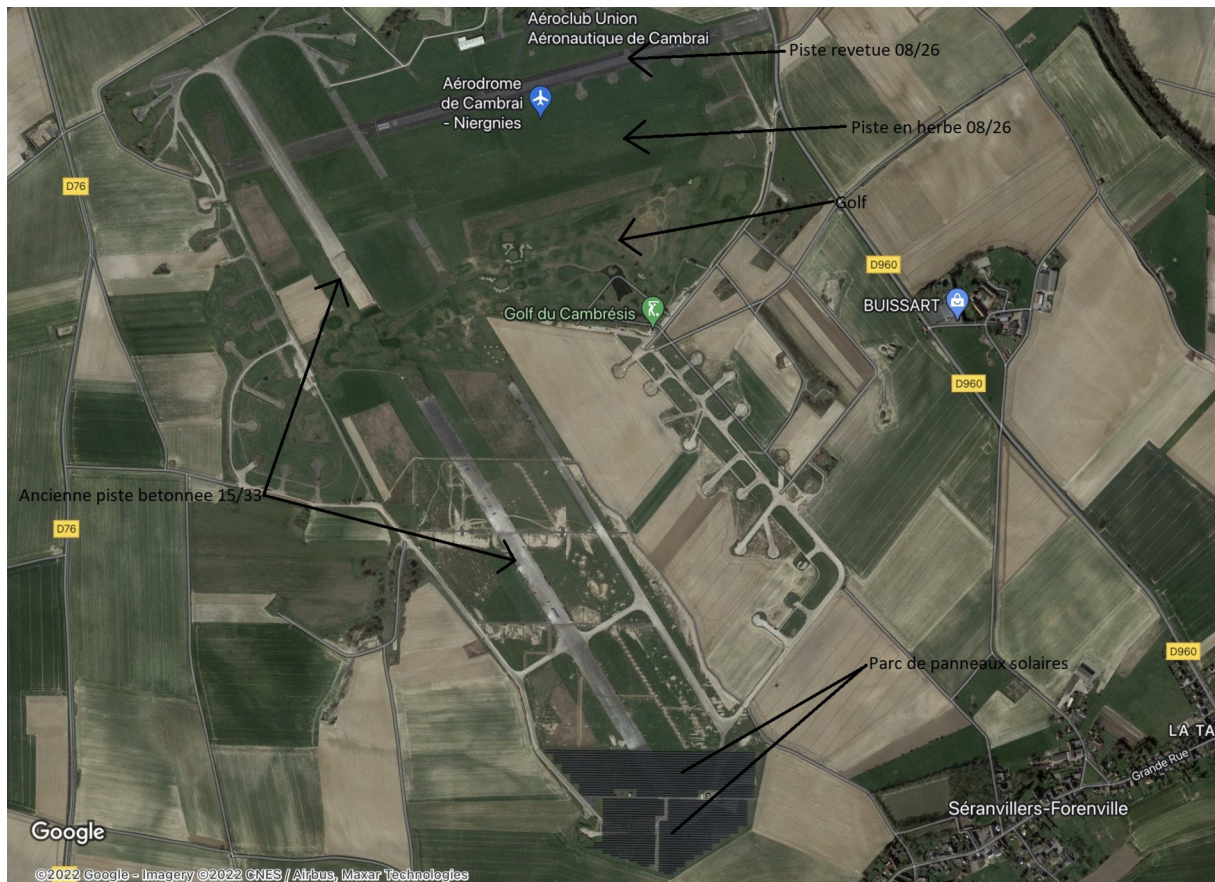
Aides lumineuses : Balises portatives Ulmer RWY 08/26 revêtue **Lighting aids** : Portable lighting Ulmer RWY 08/26 paved



AMDT 07/19 CHG : Infrastructures, coordonnées ARP, activité AEM.

© SIA

6.3 Aéroport et environnement



6.4 Mise en piste

